

Usages :

Déroulement des séances

L'association reçoit exclusivement sur rendez-vous.

Sauf urgence, le délai d'attente pour un premier RV est en moyenne de quinze jours.

A l'issue d'un contact téléphonique, un SMS de confirmation vous est adressé.

Un SMS vous est envoyé avant chaque séance.

Confidentialité

Les séances se déroulent en face à face, dans le cadre du secret professionnel (Article L1110-4 du code de la santé publique) et du secret partagé (Rapport de la session du Conseil National de l'Ordre des Médecins mai 1998- Docteur Aline Marcelli).

Article de loi enregistrement

En aucun cas, les séances ne peuvent faire l'objet d'enregistrements ou de photographies sauf accord explicite et préalable (art 266-1 du Code Pénal).

Prix des séances et durée

Quel que soit la méthode ou l'outil utilisé le prix de la séance est de 50€ (3 tarifs associatifs adaptés selon les ressources avec justificatif).

L'association n'est pas équipée de terminal de carte bancaire, le règlement se fait exclusivement par chèque bancaire ou en espèce à l'ordre de l'association.

La durée des séances est de 60mn.

La fréquence des séances varie entre 1 à 4 fois par mois. En moyenne 2 fois par mois.

Mutuelle Sécurité sociale

Le coût des séances n'est pas pris en charge par la sécurité sociale.

Sauf prise en charge par convention et dispositif partenarial.

Close d'annulation

Toute séance non annulée 48h à l'avance sont due bien que chacun bénéficie d'un joker.